



DELIBERATION N° 2023-30

Objet : Réponse à l'AAP du CD42 'eau et milieux aquatiques' 2024

Le 19 décembre 2023 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 08/12/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (9) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Bernard CHIGNIER (suppl.).

Absents excusés : René VALORGE, Jérémie LACROIX, Fabrice DEJOUX.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le Président rappelle que le Conseil Départemental de la Loire a lancé un appel à projets pour le volet 'eau et milieux aquatiques' pour les projets 2024, et que les dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2023. Il propose de solliciter le CD42 pour le programme d'entretien 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- Autorise le Président à déposer la demande de subvention dans le cadre de l'AAP du Conseil Départemental 42 pour le programme d'entretien des cours d'eau 2024.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

Transmis au représentant de l'Etat le : **19 DEC. 2023**

Publié le : **19 DEC. 2023**

